



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

Le Bureau Electoral est présidé par le Maire, M. BOUCHEZ Michel, et comprend MM. BERTIN Alexandre et SZAT Stanislas, Adjoints au Maire, ainsi que MME WARNEZ Muriel et M. HERMEL JEAN-LOUP, Conseillers Municipaux.

PRESENTS : BOUCHEZ M. Maire - HOCHART D. BERTIN A. CHAUDAUDRA E. SZAT S. HENOT D. MACIAZEK C. FLAMENT A. Adjoints – BIELKIN L. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. . MOLENDIA E. THIRION J.P. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : PAW R. Adjointe - BOUKHATEB N. – SYS M – JAROSZ S. ABRAHAM J.C. et BELHAJ M. Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : BUYCK I. Conseillère Municipale

ABSENTS : MONTEVILLE G.M. FAVIER E. DARCHEVILLE F. VANTOURNHOUDT A. Conseillers Municipaux

SECRETARE: DEGAND D. Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

1/ DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L' ELECTION DES SENATEURS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des conditions de déroulement du scrutin et des principes de cette élection suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage et sur une même liste.

Deux listes ont été déposées :

- « Pour le Pas-de-Calais, dynamique, respectueux de toutes les collectivités » présenté par M. Michel BOUCHEZ
- Liste des délégués représentant le Parti Communiste, présentée par Mme Dominique HENOT.

Le bureau électoral est formé conformément à l'article R 133 du Code Electoral.

Après avoir procédé au vote (article R 133) et au dépouillement par les membres du bureau électoral, Monsieur le Maire, Président proclame les résultats :

- « Pour le Pas-de-Calais, dynamique, respectueux de toutes les collectivités » :
13 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
- Pour la liste des délégués représentant le Parti Communiste :
2 délégués titulaires et 1 suppléant

Le procès-verbal est dressé et clos le 17 juin 2011 à 19h30.